

Monteux au fil de l'eau

épisode #2

L'eau fait partie de l'identité de Monteux (cf. *Journal de Monteux du mois d'octobre*). A la fois ressource, force naturelle et menace, elle forge notre histoire. Avec les changements climatiques annoncés, nous sommes invités à porter un nouveau regard sur les enjeux qu'elle porte.



Les cours d'eau de Monteux

Plus de 10 cours d'eau traversent Monteux. La commune est en aval de la plaine des Sorgues et en aval des affluents du Mont Ventoux, notamment de l'Auzon. Les inondations qui peuvent avoir lieu dans le Bassin des Sorgues sont de type "fluviales" : c'est à dire que l'eau monte lentement et, même si elle peut causer des dégâts matériels, elle ne constitue pas de véritable risque pour les personnes qui ont le temps de se mettre à l'abri.

En revanche, l'Auzon (et ses affluents) n'a pas le même caractère. L'Auzon est un cours d'eau à régime torrentiel. Les crues sont caractérisées par leur violence et leur rapidité. Elles constituent une menace importante pour les personnes et peuvent générer des dégâts matériels très importants. Nous l'avons notamment connu en 1992, mais pas seulement.



Autrefois, lors d'une crue de l'Auzon, l'eau mettait environ 7h pour descendre de Mazan jusqu'à Monteux. Aujourd'hui, elle arrive chez nous en 3 ou 4 heures. Résultat : une eau plus agressive et en plus grande quantité.

Liste des cours d'eau de Monteux

La Sorgue, la Sorguette ; Affluents de l'Auzon (régime torrentiel) : La Grande Levade, la Mayrette, le Vallat Mians, la Mède, l'Ayguette, le Brégoux, le Récaveau ; Les petits cours d'eau : la Savonnière, la Floranne, la Lône, le Levadon, la Quinsonne. **Carte des cours d'eau disponible sur monteux.fr**

La prévention des risques relève de la solidarité intercommunale

Les crues ne s'arrêtent pas à la frontière des communes : les cours d'eau et les bassins font partie d'un territoire partagé, qui va même au-delà des intercommunalités. Mettre en commun les moyens de plusieurs communes permet d'assurer une gestion plus logique et respectueuse des cours d'eau sur l'ensemble d'un bassin versant. Depuis 2020, deux syndicats intercommunaux – l'**EPAGE Sud-Ouest du Mont Ventoux** et le **Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues** – sont en charge de mettre en œuvre la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur le territoire de Monteux.

Evelyne Espenon, Conseillère municipale déléguée aux cours d'eau, et **Cyrille Geel**, conseiller municipal, représentent la ville de Monteux au sein de ces syndicats. Avec eux, ainsi qu'avec les élus de Bédarrides logés à la même enseigne, le maire **Christian Gros** milite pour créer tout au long du lit de l'Auzon une succession de bassins de rétention qui retiendraient l'eau un certain temps avant de la remettre dans son émissaire naturel, après la crue. Plus facile à dire qu'à faire !

En effet, la difficulté tient aux intérêts totalement divergents entre l'amont et l'aval. Chaque fois qu'en amont les communes aménagent leurs berges pour faciliter l'écoulement de l'eau chez eux, cela se traduit par plus d'eau en aval, beaucoup plus d'eau. Il s'agit là d'un grave problème de solidarité qu'il faut faire admettre à l'échelle de tout un bassin versant ; ce qui est loin d'être facile du fait des incidences financières qui sont considérables. Les négociations sont en cours.

✓ LES RISQUES ET LES ENJEUX

Le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) prouve scientifiquement que les dérèglements climatiques à venir vont avoir de grandes conséquences sur les aléas liés à l'eau : à la fois plus de grande sécheresse et des inondations plus importantes. On commence déjà à le ressentir avec les inondations survenues dans les Alpes-Maritimes, le Gard, à Agen, en Allemagne, en Belgique ... Les épisodes d'inondations de 1992 et de 2008 que nous avons connus ne sont peut-être rien au regard de ce qui peut nous arriver un jour ou l'autre.

Ces aléas sont le résultat d'un dérèglement climatique lié à l'activité humaine, notamment l'émission de gaz à effet de serre.

✓ CE QUE FAIT LA COMMUNE POUR LIMITER LE RISQUE INONDATION

Au fil des aménagements, la commune veille à gérer l'eau, de ruissellement ou de débordement. Ainsi, à l'époque, **la Plaine sportive Raymond Chabran** (avec ses 2 stades de football) a été conçue pour assurer la fonction de bassin de rétention afin de limiter le ruissellement dans ce quartier. De même, l'espace vert du **Parc Colonel Arnaud Beltrame** est un bassin de rétention à l'échelle du quartier. C'est aussi le cas du **Lac de Monteux** qui est un bassin potentiel de rétention de 200 000 m³ destiné à écrêter les crues de la Sorguette.

EN CAS D'ALERTE, RESTEZ INFORMÉS

La commune propose un système gratuit d'alerte téléphonique de la population. Il est ouvert à tous les Montiliens.

Comment ça fonctionne ? Le système est activé si un risque majeur (inondation, intempéries niveau rouge, incendies, attentat, etc.) est avéré. Un message vocal est envoyé aux personnes inscrites pour leur transmettre des informations officielles sur la nature du risque et les comportements à adopter.

Comment en bénéficier ? C'est **gratuit** et très simple : inscrivez-vous sur www.monteux.fr, rubrique Je fais mes démarches. Sécurité, Risques majeurs - Service d'alerte. **Des formulaires imprimés sont disponibles à l'accueil de la mairie pour les personnes n'ayant pas accès à Internet.**